



Syndicat National des Agents des Douanes

Sections des douanes CGT
De l' interrégion de Nouvelle Aquitaine

COMPTE RENDU DU CTSD DU 04/06/2020

Plan de Reprise Accéléré

L'ordre du jour de ce comité technique en audio conférence était particulièrement étoffé. Soutenus par les autres OS, nous avons fait ajouter un point à l'ordre du jour qui nous semblait essentiel : **le suivi du Plan de Reprise d'Activités (PRA)**. Le Directeur n'y avait pas pensé spontanément, preuve de sa volonté de passer le plus rapidement **au monde d'avant** en suggérant par cet oubli que la pandémie était derrière nous. Une fois le point ajouté (c'est automatique si la demande émane de plus de la moitié des représentants des personnels), le DI a déclaré aux OS qu'il avait prévu d'aborder le sujet et que cela ne lui posait aucune difficulté. Nous ne pouvons que saluer ce sens des responsabilités qu'il partage avec la Directrice Générale qui, de la même façon, n'a pas fait figurer le suivi du PRA à l'ordre du jour du prochain Comité Technique de Réseau.

En outre, à la suite d'une note de service relative à un « redéploiement de l'activité de la BSE de Mérignac » au 1^{er} juin 2020 sans consultation des représentants du personnel, un autre oubli certainement, nous avons « exigé » avec l'appui de 2 autres OS que ce point soit examiné en comité technique avant sa mise en œuvre.

Le Président s'offusque de l'emploi par l'intersyndicale (CFDT-CGT-Solidaires) du verbe *exiger*, comment peut-on espérer un dialogue quand une des parties exige de l'autre d'adopter son point de vue ?

Nous lui répondons qu'il est du devoir des représentants des personnels d'*exiger* la consultation des instances représentatives lorsque cette étape légale n'est pas respectée par les directions. Au delà du respect des règles, ces moments doivent permettre aux élus de faire remonter les propositions des agents.

Nous dénonçons dans notre déclaration préalable (lire [ici](#)) les conséquences d'années de politiques d'austérité sur notre système de santé, avec des mesures de suppressions de moyens matériels et humains.

Pour la CGT, il est des questions de service public et de santé publique qui passent avant toute logique de performances et d'objectifs.

En réponse, le président reprend plusieurs points évoqués dans les déclarations préalable :

-il y a une reprise nationale par conséquent l'administration des douanes doit être aussi dans le mouvement bien que la pandémie soit toujours présente d'où l'importance des gestes barrières et de sécurité,

- il déclare que les durées de vacances doivent reprendre « comme avant », dans le respect des régimes horaires de chaque brigade de sorte que les agents ne perdent pas d'heures,

-il ne souhaite pas de polémique mais du dialogue, des échanges. Il sera très bienveillant et le plus protecteur possible dans l'application de l'ordonnance du 15 avril ainsi que dans la distribution de la prime, il sera, dit-il, le meilleur de tous les DI, l'avenir nous le dira.

-il veut une reprise progressive, adaptée à la reprise du trafic et maîtrisée avec des moyens,

- il n'a pas souhaité, malgré une demande intersyndicale, le report du bilan d'activités 2019 pour continuer à parler missions dans un contexte où la pandémie décroît et où l'activité repart.

Pour notre part, nous considérons que cet examen du bilan d'activités ne revêtait aucun caractère d'urgence et nous ne pouvons que déplorer l'absence de document nous permettant de juger de la progressivité de la reprise (voir plus bas).

1- Approbation du procès-verbal

Le PV de la séance du 29 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité

2- Repyramidage des effectifs de la BSI de Bayonne :

Elle passe du statut de moyenne à grande unité. Le président propose un repyramidage de l'encadrement : un emploi de A en A+ et un emploi de B transformé en A.

Le chef d'unité reste le même.

La CGT s'est abstenue sur cette proposition : si elle est conforme aux conclusions de la réforme de la chaîne hiérarchique, elle se fait au détriment d'un emploi de catégorie B et donc des contrôles. De plus, elle a un impact sur la mobilité.

Nous souhaitons une augmentation d'un emploi de l'effectif de référence.

Vote global : **8 abstentions et 2 votes favorables.**

3- Modification des effectifs de référence du CVC de Saintes :

Le président propose la modification des ER 2020 du CVC de Saintes pour l'attribution des emplois primables suites aux suppressions d'effectif : le poste primable en B basculerait en catégorie C.

La CGT s'est abstenue sur cette proposition car si elle permet l'octroi d'une prime à un collègue, nous sommes contre les suppressions d'effectifs et de fait un emploi est supprimé au CVC de Saintes.

Vote global : **7 abstentions et 3 votes favorables.**

4-Suivi du plan de reprise de l'activité :

Le président se félicite de son PRA, et nous le commente. La reprise du trafic aérien et maritime est encore faible, alors que le trafic routier est de nouveau important ce qui a donné lieu à de belles saisies de stupéfiants. Les agents sont donc bien présents sur le terrain.

Nous sommes en présentiel à 49% et passerons à 53%, il considère que la progressivité est adaptée à la reprise du trafic.

Ce n'est pas le ressenti des agents de la surveillance qui ont des vacances quasi-normales.

La CGT constate que le tableau de la répartition des effectifs (présentiel/ASA/télétravail) sur 2 jours n'est pas significatif et demande la communication de documents plus précis comme les côtes de service en surveillance ou les emplois du temps hebdomadaires sur plusieurs semaines pour les agents OPCO-VITI-AG.

En effet, nous devons être en mesure de juger de la progressivité de la reprise et ces données ponctuelles sont insuffisantes.

Nous avons besoin de connaître le rythme de travail qui est imposé aux agents, le nombre de services de nuit, de secondes parties de nuit, de voir si les équipes peuvent potentiellement se croiser.

En OPCO-VITI-AG, de savoir que 4 agents sont en télétravail le 2 juin ne nous apprend rien si nous ne connaissons par le nombre de jours de TT par agent dans la semaine. Nous

demandons inlassablement ces données quitte à ce qu'elles soient anonymisées, en pure perte pour l'instant.

Le DI a fait le tour des services pour s'assurer de l'application des consignes sur l'affichage, sur les gestes barrières, et constate le ressenti positif des agents à la reprise.

C'est aussi le rôle des assistants et conseillers de prévention comme nous lui faisons remarquer ainsi que celui des DR et chefs divisionnaires.

Il confirme que le stock de masques, de gel, gants, visières est conséquent. Pour le réassort des masques, les directeurs régionaux demanderont aux préfets. Une dotation individuelle de visières est prévue pour les agents recevant du public.

Alors que l'arrivée de masques FFP1 avait été annoncée lors du dernier CTSD, elle n'est plus d'actualité.

Les autorisations de garde d'enfant : le président demande que les agents qui sollicitent des AA pour garder leur(s) enfant(s) communiquent obligatoirement des attestations des établissements scolaires stipulant que l'enfant ne peut être scolarisé que certains jours voire pas du tout.

Nous demandons qu'un simple courriel de l'établissement puisse être accepté, le DI y consent.

Pour la priorisation donnée aux agents des douanes, elle est toute relative certains établissements exigeant que les deux parents soient prioritaires.

Nous sommes destinataires de difficultés auxquelles sont confrontés certains agents à qui on demande de revenir en présentiel alors même qu'ils doivent assurer la garde de leur(s) enfant(s). Nous demandons aux directeurs de faciliter les combinaisons TT/ASA qui s'imposent en faisant abstraction de toute logique d'objectifs chiffrés de retour en présentiel.

Par ailleurs, le directeur recherche de l'activité pour les agents de la surveillance placés en AA parce qu'ils ont été jugés vulnérables.

Télétravail :

Le DI veut un haut niveau de télétravail avec des agents en capacité de l'effectuer et une rotation télétravail et présentiel. Des micro-ordinateurs (72) sont en commande. Il va être mis en place des autorisations délivrées par le chef de service. En cas de refus pour un agent, un recours sera possible auprès du DI, avec la présence des OS.

Ce point a son importance étant donné que le DI veut que le télétravail soit accordé si l'agent a fait la preuve qu'il sait s'y adapter ce qui laisse la place à une subjectivité dans l'octroi du TT qui n'a pas lieu d'être.

La CGT demande si un sondage a été effectué auprès des chefs de service pour qu'ils évaluent le nombre d'agents intéressés par le télétravail ? réponse négative du président.

La CGT expose les problèmes sur la prise de congé dans des petites structures, avec peu d'effectifs disponibles, certains agents travaillant à temps partiels, d'autres étant absents pour cause de maladie ou fragiles, ou en garde d'enfant(s).

Le président est intransigent, la continuité du service public doit être assurée donc ce sera un refus de congés.

La reprise des différents contrôles OPCO-VITI s'effectuera en application de la note DG du 27 mai dernier.

Pour la CGT, il n'y a pas lieu d'anticiper la reprise prématurée de ces contrôles sauf à exposer les agents à des risques supplémentaires physiques avec la pandémie mais aussi psychosociaux lors des interventions dans des sociétés à la santé financière fragiles. La logique d'objectifs doit s'adapter à la reprise.

Nous demandons également qu'à l'instar des moyennes d'heures de nuit, les secondes parties de nuit et les ratios imposés aux agents dans ce domaine soient suspendus.

Le DI n'y est pas favorable et entend faire valoir la spécificité de la DI Nouvelle Aquitaine ce que nous contestons.

Nous faisons remonter cette demande à nos élus au comité technique de réseau.

5-Présentation du bilan d'activité interrégionale 2019

Le président nous présente le bilan interrégional à travers de nombreux documents élaborés par 3 PCI (pôle performance, pilotage et contrôle interne).

Sur le bilan d'activité, il nous commente quelques indicateurs :

-les résultats 2019 sont mitigés avec des cibles atteintes (constatations fiscales à enjeux), des cibles largement dépassés (stupéfiants) et des cibles en baisse (contrefaçonsMOD, droits et taxes redressés)

- le nombre d'heures consacrées au contrôle en surveillance est en augmentation

- le taux des DRM dématérialisées est à 99%

- le nombre de demandes de remboursement des 3 TIC, après une année 2018 de très forte augmentation, est en baisse en 2019, ce qui se confirme depuis le début d'année 2020

- baisse de 30% des contrôles ex-ante notamment documentaire- baisse des contrôles viti-vinicoles.

La CGT réagit sur ce dernier point

Deux explications : les agents ont été très sollicités par les opérateurs dans le cadre de l'application CIEL et des agents expérimentés sont partis en retraite sans forcément qu'un tuilage ait pu avoir lieu.

S'agissant de la dématérialisation la DINA est une bonne élève, dommage que cette évolution, à laquelle nous ne sommes pas opposés ne serve qu'à rendre des emplois ! Nous avons tendance à l'oublier mais cela doit être d'abord un facteur d'amélioration des conditions de travail, en réduisant le temps de travail, sans nuire à nos missions.

Nous notons qu'aucune constatation significative dans le fret maritime ou la plaisance ne figure au bilan malgré les 900 KM de côtes dont dispose la Nouvelle-Aquitaine .

Pour le Président, les constatations dans ce domaine sont affaire de renseignements et nous ne sommes pas (plus) armés pour cela.

Les fermetures des brigades comme celle du Verdon et l'absence depuis de longues années de moyens nautiques territoriaux ne laissent pas présager une amélioration sur ce vecteur.

S'agissant des secondes parties de nuit pour les agents de la surveillance, il nous renvoie au BOD 1309 sur la présence des services SURV dans ces créneaux horaires une façon de clore la discussion Nous ne contestons pas le fait que les agents de la surveillance doivent réaliser des services de nuit, ce que nous contestons c'est que l'on demande aux agents d'effectuer des ratios sur les secondes parties de nuit car cela ne figure dans aucun BOD.

De plus, le Directeur refuse une nouvelle fois de nous communiquer les résultats des unités sur cette plage horaire.

Sur les priorités d'action pour 2020, il nous informe de la tenue d'un séminaire SURV fin juin. Il veut intensifier les actions de lutte contre la fraude dans tous les services.

Le directeur souhaite également développer les contrôles en matières douanière (ex-post), en fiscalité et dans le domaine viti-vinicole.

Rien de très original et une pression sur les services qui se confirme.

S'agissant des futures fermetures de structures, il pense que le confinement pourrait avoir des conséquences sur la mise en œuvre des réorganisations envisagées et sur l'évolution des effectifs avec un PAE 2021 qui pourrait être moins draconien.

La CGT interpelle le DI sur les nouveaux réseaux de proximité (NRP) pilotés par le Ministre Darmanin. Est-ce que la douane est associée à la démarche ?

Le Président nous dit ne pas avoir été sollicité sur le sujet.

Sur le bilan budgétaire : Il fait un point sur tous les projets immobiliers :

CSRH : relogement des 115 agents prévu au 1^{er} trimestre 2022, le DI confirme la saisine des instances (CHSCT-CTSD)

BSI de Poitiers : intégration dans les locaux de la direction régionale à la fin des travaux prévu courant 2021

Bureau d'Angoulême : déménagement à Soyaux dans les locaux du centre des finances publiques prévu début 2021

Bureau de Brive : déménagement et installation **possible** au sein du centre des finances publiques **peut-être en décembre 2021**

DR de Bayonne : aménagement au cours de l'automne 2020

BSI d'Hendaye : extension des locaux projet en cours de finalisation

Bureau d'Agen : relogement au sein de la cité administrative en 2022 dans le cadre d'un projet de rénovation de cette dernière (39 projets de rénovation similaires sont prévus au niveau national sur 5 ans pour un budget d'un milliard d'euros) .

La CGT intervient sur ce dernier projet en demandant au DI la marge de manœuvre de la douane.

Il répond qu'il n'en a pas car ce service est le seul en locatif, impossible de dire non à la préfète.

Le DI se dit prêt à travailler avec les représentants des personnels sur des propositions d'aménagements mais pas sur un projet alternatif.

Nous continuerons à demander que les directions puissent se désengager de ces projets s'ils conduisent à une dégradation des conditions de travail et à un moins disant en matière opérationnelle.

Concernant le plan des maîtrises des risques, le nombre de thèmes n'est plus que de 18 pour 2020 (23 en 2019).

6-Présentation du bilan interrégional de formation professionnelle en 2019 et du plan inter-régional de formation 2020

Le président commence par saluer le travail effectué dans les services et l'engagement de tous les formateurs.

Bilan FP : 78 propositions en 2019 (78 en 2018), 55 initialement proposées et 23 rajoutées. La DI se place dans la moyenne nationale heure/agent. Seulement 86% des agents ont suivi des FP, ce qui est insuffisant. Le nombre de non-participation est de 103 agents. Le DI prévoit un questionnaire pour en déterminer les raisons.

La CGT demande à avoir communication des résultats de ce questionnaire, le DI accepte. Nous précisons que les agents dans les services en souffrance ne sont pas prêts à s'investir dans la formation professionnelle, de même l'éloignement de certaines formations organisées sur une journée peut être une cause de renoncement pour les agents.

Le DI va procéder à une commande de matériels pour développer les formations en audio et en visio-conférences.

Pour 2020, des formations obligatoires sont envisagées: égalité H/F et la sécurité au travail.

7- Réorientation temporaire de l'activité de la BSE de Mérignac sur le vecteur routier :

Il aura fallu un courrier intersyndical (CGT-CFDT-Solidaires) et de multiples demandes de la CGT lors des réunions PRA pour que le sujet de la reprise d'activité de la BSE Mérignac soit à l'ordre du jour du CTSD du 4 juin 2020.

L'attente était d'autant plus longue que la CGT était porteuse de propositions alternatives en matière de reprise d'activité pour la BSE Mérignac, propositions qui ont été adressées, préalablement, au Directeur Interrégional en toute transparence.

Il restait à savoir si le DI allait être réceptif tant il nous semblait, jusque là, ancré sur une seule reprise possible : le contrôle routier.

En insistant sur le fait de « reprendre comme avant », le DI fixait une nouvelle orientation pour la BSE Mérignac comme pour l'ensemble des brigades, en précisant avoir accéder à la plupart des revendications portées par le CGT tout en maintenant le contrôle routier dans certaines limites.

Le débat, intense et argumenté, a été constructif et a fini par un arbitrage plutôt positif et raisonnable.

Propositions de la **CGT** :

- prévoir des vacances quotidiennes d'au moins 3 agents à l'aéroport pour assurer le contrôle des vols en transit CDG et Amsterdam provenant de Thaïlande, Singapour, Brésil, Canada, Nouméa, Île Maurice ainsi que des vols Easy Jet, Ryan Air et Volotea qui reprennent à compter du 15 juin 2020,
- prévoir d'autres vacances quotidiennes à l'aéroport pour assurer le contrôle de l'aviation privée et en profiter pour augmenter la pression de contrôle sur ce vecteur potentiellement porteur en termes de MOD et de marchandises prohibées,
- étudier les flux de voyageurs pour alimenter le PNR,
- assurer la formation des agents non encore formés au PNR,
- de manière générale en profiter pour répondre aux besoins de formation exprimés par les agents ainsi que pour assurer la reprise d'activités, des séances de tir et de TPCI en conformité avec la note DG du 29 mai dernier,
- prévoir des vacances quotidiennes pour poursuivre le contrôle du fret express et postal qui continue à croître,
- affecter des agents à des tâches administratives (gestion du contentieux et des marchandises saisies) pour soulager les adjointes conformément à la note DG du 28 mai dernier ayant pour objet l'adaptation temporaire des horaires de travail des agents des douanes,
- prévoir des vacances pour prêter main forte aux collègues OP/CO pour le contrôle physique du fret commercial,
- prévoir des vacances pour assurer le recueil du renseignement et le contrôle des aérodromes secondaires de la Gironde,
- que le redéploiement des agents de la BSE sur le vecteur routier se fasse uniquement sur la base du volontariat avec maintien de la prime aéroportuaire pour les collègues concernés et avec l'assurance que ce redéploiement ne soit que temporaire et prenne fin lorsque la reprise des vols aura atteint 25 % du trafic d'avant le 17 mars 2020.

Le Directeur Interrégional a retenu plusieurs de nos suggestions notamment avoir un minimum de 3 agents à l'aéroport, des vacances sur l'aviation civile, contrôle et recueil de renseignements sur les aéroports secondaires, continuation des contrôles au fret postal et express, la reprise de formation tir, analyse des flux pour alimenter le PNR.

Cependant il n'a pas jugé opportun le soutien au OP/CO, d'affecter des agents à des tâches administratives (contrairement à la note de la DG du 28 mai) et de former davantage d'agents au PNR.

Concernant les contrôles routiers, le Directeur Interrégional a reconnu que ce type de contrôle devait être effectué par des agents ayant de l'« appétence » en la matière (préférant le terme d'appétence à celui de volontariat).

Il a aussi accordé que ces contrôles ne soient pas dynamiques et ni mélangés avec les brigades de Lacanau de Mios et de Bassens suite à la note DG du 28 mai dernier interdisant le croisement de services.

De plus il a assuré que ces contrôles étaient provisoires et devaient prendre fin à la reprise de l'activité de l'aéroport.

Sur la question des horaires pour les brigades, après quelques volte-faces, et conformément à l'instruction du 28 mai 2020, le Directeur interrégional a déclaré que les durées de vacances doivent reprendre « comme avant », dans le respect des régimes horaires de chaque brigade de sorte que les agents ne perdent pas d'heures.

Pour la CGT toutes ces décisions vont dans le bon sens. Gageons quelles soient suivies d'effets !

8- Point d'information sur l'ordonnance du 15 avril et sur l'attribution des primes

La CGT est contre cette ordonnance injuste qui pénalise les agents fragiles, ceux ayant des enfants scolarisés et ceux non connectés. Le confinement a été imposé à tous les agents.

Les congés et RTT :

Le président déclare être dans la bienveillance. Il a travaillé sur les 2 périodes de confinement.

Pour la 1ère période 17 mars au 16 avril : 94% des agents de la DINA ne seront pas concernés. Les agents OP/CO ayant fait du présentiel en alternance seront considérés comme ayant télétravaillés à 100%.

Les agents qui auront alternés télétravail et ASA seront considérés comme ayant télétravaillés à 100%.

Seuls 60 à 70 agents, les 6% restants, qui ont été placés en ASA tous les jours seront impactés par cette ordonnance.

Pour les agents SURV : les agents en situations partagées, en réserve non activée ou en réserve opérationnelle ne sont pas concernées par le dispositif.

Les agents concernés recevront, courant juin, une notification de leur chef de service indiquant le nombre de jours qui leur seront retirés.

Pour la 2^{ème} période 17 avril au 17 mai : même pourcentage des agents épargnés mais une notion supplémentaire qui concerne la prise des congés. Ils pourront être pris par l'agent pendant les semaines à venir après la notification des jours par le chef de service.

Les primes

La CGT s'insurge contre cette attribution de prime qui va être source de malaises entre les agents et encore d'injustice. Elle fait remarquer que les agents des douanes ont assuré la continuité du service public douanier pendant cette période mais que d'autres personnels ont été bien plus exposés à la pandémie comme les soignants, les caissières, les pompiers, les femmes de ménages. La notion de mérite est bien subjective.

Le président travaille sur cette attribution. Il a des données chiffrées 40% des agents doivent être récompensés, selon 3 niveaux, 21% toucheront 1000€, 15% 600€, 67% 330€.

Les critères retenus seront le surcroît d'activité au niveau des AG, OP/CO, VITI, très peu en SURV.

Les chefs de bureau doivent transmettre pour le 10 juin le nom des agents et in fine ce sera le DR qui proposera les agents primés.

La CGT fait remarquer que l'attribution des primes comme d'habitude se portera sur les cadres et les hauts salaires. La présence des chefs de service obligatoire dans le fonctionnement des structures n'a rien d'exceptionnel.

La plupart des agents n'ont pas eu d'autres choix que de rester confinés.

Le président s'énerve et réfute nos propos.

Nous demandons à avoir les statistiques de l'attribution des primes par catégories et par genre pour observer si l'on retrouve à travers l'attribution de cette primes les inégalités habituelles.

9- Questions Diverses :

*Délai de traitement des dossiers remboursement des 3 TIC :

La CGT dénonce les instructions sur les délais de traitement des dossiers de remboursement, délais impossibles à tenir et en contradiction avec le code des douanes, l'ordonnance n°74 du 26/03/2020 et le courrier du Ministre adressé aux entreprises. Le DR de Poitiers va revoir cette note. Des dossiers de remboursement du bureau de Limoges ont été délégués, pour traitement, au bureau de Guéret. S'agit-il d'une mesure provisoire ? oui répond le DR de Poitiers

*Remplacement de l'agent du STA parti à la retraite en début d'année : le DI nous assure qu'il sera remplacé. L'enquête diligenté n'a pas permis de pouvoir le poste.

Avant de faire appel à la Place de l'Emploi Public (ex BIEP) et donc à de l'emploi contractuel, nous obtenons du DI qu'il examine si des agents actuellement en stage à La Rochelle disposent des compétences requises.

*CCPD de Canfranc : La CGT interroge le président sur la réponse à l'enquête, lancée au mois de février dernier, pour combler les vacances d'emploi (deux agents de cat C) et ainsi revenir à l'effectif de référence de quatre agents(1B et 3C). Une réponse pour le moins évasive et très floue... Nous interpellons le président, sur le devoir de réponse et d'information que l'Administration doit aux agents, ayant répondu à l'enquête, et qui sont toujours dans l'attente d'une décision.

Nous avons bien le sentiment que pour le DI de la DINA, le CCPD de Canfranc ne fait pas partie de ses priorités (c'est le moins que l'on puisse dire). Pour autant, des accords bilatéraux ont été signés entre la France et l'Espagne, pour le fonctionnement de ce service, et l'Administration des Douanes se doit de les respecter !

*Élément motard de la BSI de Pau : actuellement composé de six agents, un départ à la retraite est acté (au 1^{er} août 2020) ainsi qu'un abandon de la spécialité, pour un autre agent. Il se trouve que ce sont le chef du groupe moto et son adjoint qui sont concernés, donc le commandement de cet élément motard ; pour autant le DI de la NAQI se donne le temps de la réflexion, jusque fin 2021, pour procéder au remplacement de ces deux vacances, tout en précisant que, de son point de vue, c'est le CSDS qui est en responsabilité pour gérer ce groupe motard. La plus grande inquiétude est de mise sur la pérennité de ce groupe !

Au moment de cette écriture, nous constatons, effectivement, qu'aucune mutation n'a été prononcée pour le remplacement des ces deux agents ; donc le DI de la NAQI n'a pas appelé sur ces deux vacances d'emploi.

Les élus SNAD-CGT